

depuis deux ans, constate bien facilement l'existence d'une grande incertitude à cause d'abord de l'échec de la réforme fiscale et des stimulants inhérents, ensuite de l'invasion des compétences strictement provinciales par le gouvernement fédéral par le biais de la taxe à l'exportation, et enfin du désaccord perpétuel entre les gouvernements sur les compétences et les questions connexes à l'énergie. Cet état de choses a contribué autant que tout autre à soulever certaines questions sur l'aptitude du secteur privé à exercer dans ce domaine.

Le bill créant Pétro-Canada est la matérialisation d'une philosophie interventionniste. C'est un autre élément qui ajoute à la crainte et à l'incertitude du secteur privé, élément qui incite des personnes et des entreprises qui ont pourtant consacré beaucoup de temps et d'argent à l'exploitation des ressources énergétiques du Canada, à se tourner vers d'autres horizons. Outre cela, chaque fois qu'est instituée une société de la Couronne au Canada s'ouvre la perspective d'une concurrence déloyale, et la chose doit être prise en considération et pesée par le secteur privé.

Le ministre a également déclaré que cette nouvelle société de la Couronne s'imposait afin de faire des achats de l'étranger. Comme plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre et d'ailleurs l'ont fait remarquer, le gouvernement n'a pas besoin de cette société de la Couronne, de cette imposture législative, pour exercer cette compétence, car il la possède déjà dans le cadre du ministère des Approvisionnements et Services, ce grand ministère qui excelle si bien à acheter du pétrole très coûteux et à recruter des Coréens. Cette compétence n'est peut-être pas très intelligemment exercée, mais elle existe néanmoins. C'est tout simplement vouloir faire un double emploi inutile que d'invoquer la nécessité de cette compétence pour tenter de justifier cette imposture législative.

Le ministre ajoutait ensuite ce qui suit:

La compagnie pétrolière nationale pourra aussi jouer un rôle important dans le développement régional.

Je présume que cela veut dire que la Société Pétro-Canada effectuera des forages en suivant les principes du MEER. En d'autres mots, elle renoncera aux considérations d'ordre géologique pour effectuer des forages dans les régions où le chômage est élevé et où il y a beaucoup de Libéraux. La plupart d'entre nous craignent que si l'on procède de cette façon, les forages se feront surtout à Montréal ou dans Rosedale.

Voici un des principaux prétextes invoqués par le ministre pour justifier la création d'une société nationale des pétroles et l'adoption du projet de loi. Le ministre a déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 4038:

Il est remarquable...

Apparemment même les faits sont remarquables au Canada, monsieur l'Orateur.

... que parmi la douzaine de pays dont nous importons des quantités substantielles de pétrole brut, chacun possède sa propre société pétrolière d'État et accroît progressivement le rôle de cette compagnie.

Nombre de ces autres pays ont aussi de vastes étendues de sable et de forêts tropicales. Est-ce là une raison pour que le Canada s'affaire soudainement à établir une société de la Couronne chargée de créer des mers de sables, ou encore à copier les sociétés étrangères? Quelle idée saugrenue pour le ministre de venir nous dire que le Canada doit avoir une société nationale des pétroles parce que d'autres

Pétro-Canada—Loi

pays en ont une. C'est le comble du ridicule: pourtant c'est nettement une des justifications proposées par le ministre dans ses premières observations.

Le ministre, et quelques-uns de ses collègues, nous donnent une dernière justification dans le fait que nous avons une économie mixte. La tradition veut que nous ayons des sociétés publiques et des sociétés privées, une participation publique et une participation privée. C'est vrai. C'est une tradition dont personnellement je suis fier et qui distingue notre pays. Mais je ne vois pas dans cette économie mixte une raison qui justifie un peu plus de mélange tout simplement pour l'amour d'y ajouter de nouveaux éléments.

Nous avons besoin d'une société de radiodiffusion canadienne, d'une société d'État. La justification de la création de Radio-Canada n'était pas que nous avions une économie mixte; c'était que nous avions besoin d'un organisme public de radiodiffusion. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a aucun besoin de cet ordre. Il est stupide de prétendre, comme le font le ministre et ses partisans, que simplement parce que l'État est intervenu dans des domaines où son action est nécessaire, il doit aussi intervenir dans des secteurs où rien ne requiert sa présence—dans un secteur comme celui-ci.

Dans aucune de ses justifications—et nous en entendons peut-être d'autres ce soir—le ministre n'a pu répondre à la question fondamentale qui se pose à propos de ce bill: Pourquoi en avons-nous besoin? Pourquoi avons-nous besoin de Pétro-Canada? Ou bien il ne peut pas l'expliquer, ou bien il ne veut pas.

D'après moi, la vraie raison pour laquelle le gouvernement nous présente ce bill ce soir est la même que celle qui l'a porté à empiéter sur la compétence de l'Alberta en matière d'énergie. C'est pour cette même raison que le collègue du ministre retarde l'instauration du système de communication par câble dans tout le pays. C'est tout simplement parce que le gouvernement cherche à accroître ses pouvoirs. Lorsque le gouvernement voit progresser un secteur, il cherche à s'interposer non pas comme médiateur, non pas comme régulateur, ni pour faire ce qu'un gouvernement fédéral et des gouvernements en général font habituellement, mais comme dominateur. Il cherche à accroître ses pouvoirs. Il est prêt à accroître son influence et à élargir ses activités en empiétant sur les pouvoirs des provinces, en s'ingérant dans le secteur privé, sans se soucier des conséquences. Il s'attache à élargir ses pouvoirs et à accroître son influence, quel qu'en soit le prix. C'est là la vraie raison pour laquelle ce bill nous est présenté ce soir.

Quand j'ai examiné les pouvoirs conférés à Pétro-Canada par ce projet de loi, il m'a semblé que les Canadiens ne se rendaient pas compte de la liberté d'action qu'ils donnaient à cette société de la Couronne par le bill à l'étude. Il est vrai que la majorité des Canadiens ne lisent pas article par article la plupart des projets de loi dont est saisie la Chambre. En présentant le bill, le ministre a dit qu'il était très simple et très clair, qu'il n'était pas rédigé en termes particulièrement techniques. C'est vrai. Mais il est souvent terriblement inquiétant, quand on songe au pouvoir qu'il accorde à cette société de la Couronne. Cette dernière n'est pas simplement comptable au Cabinet; c'est plus compliqué que cela. Que ce soit le Cabinet qui lui dise régulièrement quoi faire la rend encore plus dangereuse que si elle n'avait aucun compte à rendre à la Chambre.